

Compte rendu succinct de la commission sportive du 7 juin 06

Présents : P. Gueutier (CN Port-Blanc) Y. Le Carrer (ST Quay portrieux), P. Gaubert (St Briec), François Coudray (ST Quay portrieux), P. Gault (Ile Grande), J.C Gilat (Plérin), Y. Furet (CDV 22), C.Ferris (Perros-guirec), C. Ooghe (E.V Trébeurden), Julien Le Coq (C.N Pléneuf Val André), Gilles Hervé (C.N Trégastel), Philippe Biarnes (C.N Perros-Guirec), Chantal Ferris (ASN Perros-Guirec), Nicolas Beaufiles (C.N Pléneuf), Yannick Gounet (C.N Pléneuf)

- **Bilan à mi-saison de la D3**
 - Les effectifs actuels sont en légère baisse mais le nouveau bassin à l'est du département devrait augmenter dans la prochaine ½ saison.
 - Le nouveau règlement fixant une progression dans la saison a été apprécié
 - Progression plus difficile à tenir sur les régates de l'automne (anciens et nouveaux coureurs de septembre sur les mêmes régates en raison de la saison sur l'année civile)
 - Certains clubs prévoient de faire passer des coureurs en D2 dès l'automne.

- **Bilan à mi-saison D2 benjamin**
 - Dans le cadre des coques d'optimist mis à disposition des benjamins D2, la convention liant le coureur, le CDV, le club, le CG a bien été respectée à deux exceptions près, celle de Raphael Vittadello qui a déménagé sur Marseille et celle d'Allan Lavarec qui s'est blessé. Il y a donc un bateau à ré-affecter si possible dès le mois de juin (demande faite au Conseil Général pour accord). Sinon aucune adaptation n'est à prévoir pour la convention 2007. Un débat a été ouvert sur la possibilité de conserver le bateau lors du passage en minime D1. Majoritairement l'assemblée refuse cette possibilité ce matériel ayant pour objectif de pousser les benjamins à passer en D2, le club et le coureur ayant une saison pour préparer le passage en D1.

- **Régates D2 communes 22/35**
 - La commission estime que les 2 regroupements D2 avec le 35 sont à conserver pour la prochaine saison car cela permet d'étoffer la flotte et de faire un travail spécifique avec les coureurs.
 - Par contre un problème d'harmonisation des règlements sportifs entre le 35 et le 22 est à prévoir notamment en PAV (surface de voile). Il est décidé de s'aligner sur le règlement de ligue utilisé par les autres départements c'est à dire une surface de voile portée à 7m² 80
 - Il est décidé également d'établir le jour de la régate un classement (par extraction) des coureurs du 22 et du 35 en benjamin et en minime.

- **Annulation des régates D2**
 - Proposition de distinguer les annulations par rapport aux séries concernées. Exemple annuler en optimist mais pas en PAV.

- **Infos CLE 22 :**
 - Présentation du fonctionnement du CLE et des séries concernées (PAV, laser, Melges 24)

- **Infos commission sportive de Ligue**
 - Proposition de relancer le laser 4.7 au niveau régional

- Proposition de basculer les séries à faible représentation sur les championnats départementaux
- Projet fédéral concernant l'évolution des championnats de France minimes et espoirs à partir de 2007
 - 80 % des quotas de sélection sur le championnat de ligue
 - période de sélection entre février et mai
 - Les championnats de France espoirs scindés en 5 chpts à différentes dates